



## EDITO

### L'heure du bilan !

Si les français n'avaient pas encore compris dans la loi de Finances 2018 que les gagnants du « macronisme » étaient les patrons et la Finance, un an après ils n'ont plus aucun doute... Alors qu'ils ont de plus en plus de mal à joindre les 2 bouts, le gouvernement annonce des mesures censées améliorer le pouvoir d'achat.

Et le projet de loi de Finances pour 2019 est du même tonneau :

Invoquant la nécessaire réduction des dépenses publiques (qui ne font d'ailleurs qu'augmenter !), le service public est le grand perdant avec 8 396 suppressions d'emplois. Seules sont épargnées l'armée, la pénitencière, la justice la police et la gendarmerie.

Selon le gouvernement, la baisse des prélèvements obligatoires profiterait aux particuliers pour 6 milliards d'euros :

- poursuite de la baisse de la TH pour 80 % des ménages (3,8 milliards d'euros) mais les dotations financières de l'état aux collectivités locales n'évolueront pas. Elles compenseront donc le "manque à gagner" en continuant à augmenter les taux et en supprimant les abattements.
- la suppression des cotisations salariales chômage et maladie (4,1 milliards d'euros) en contrepartie de l'augmentation de la CSG. Cette suppression aura des conséquences sur le calcul des allocations chômage et le projet de loi de financement de la sécurité sociale (3,8 milliards d'économies dans le secteur de la santé).
- Correction du dispositif de la CSG pour 300 000 retraités alors que 7,5 millions de personnes ont été impactées par la hausse de la CSG. Cette hausse étant équivalente au montant des baisses d'impôt sur le capital.
- exonération de cotisations sociales pour les heures supplémentaires (600 millions d'euros) : ce sera un manque à gagner dans les caisses et amplifiera le chômage.

Des mesures en trompe l'œil !

- Pouvoir d'achat rogné par le gel du point d'indice en 2019 pour les fonctionnaires; le Smic n'a bénéficié que d'une hausse mécanique de 1,24 % ;
- les retraites ne seront revalorisées que de 0,3% en 2019 ;
- hausse de la fiscalité du diesel et mise en place de péages à l'entrée des villes de plus de 100000 habitants ; hausse de la fiscalité sur le tabac.

### Des mesures en trompe l'œil !

**Pour le patronat et la Finance c'est 18,8 milliards de baisses de "charges".**

Tout en continuant à bénéficier du CICE pour 2018, ce dernier sera transformé en 2019 en allègement de cotisations d'assurance maladie en 2019 ; poursuite de la baisse du taux d'impôt sur les sociétés et 2,4 milliards d'euros d'allègement. Suppression de 17 taxes à faible rendement pour un total de 130 millions d'euros...

Macron déclarait récemment « ce que je donne d'une main, il faut bien que je le reprenne de l'autre ! ». Les français l'ont bien compris !

Ils savent désormais qu'au bonneteau, à

tous les coups, on perd et que vous êtes passé maître dans l'art de cette arnaque !



## Une attaque sans précédent sur la Fonction Publique !

Il y eut d'abord certaines mesures touchant les fonctionnaires :

- mauvaise compensation de l'augmentation de la CSG
- Gel de la valeur du point d'indice
- rétablissement de la journée de carence
- annonce des 120000 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique sur le quinquennat.

Les annonces faites par le premier ministre « pour la transformation de l'action publique » le 29 octobre 2018 se caractérise par un véritable démantèlement de la Fonction Publique. Cette réforme tourne autour de 4 axes :

### **1°) suppression des instances dans la Fonction Publique**

Fusionner les Comités Techniques et les CHSCT en une instance unique

Mettre fin aux Commissions Administratives Paritaires qui ne seraient plus qu'un organisme de recours en matière disciplinaire.

### **2°) Généraliser la précarité dans la Fonction Publique**

D'ores et déjà, il y a 900000 emplois temps plein sont occupés par des agents non titulaires (en majorité des CDD ou des contrats courts renouvelés parfois sur une durée de 6 ans). Le gouvernement prévoit une généralisation des emplois sous contrat à durée plus ou moins longue en fonction de la mission et sur tous les postes y compris des postes à responsabilité. Darmanin évoque même l'introduction du recrutement contractuel dans les statuts au même titre que le recrutement sur concours.

### **3°) Changer le mode de rémunération dans la Fonction Publique**

Supprimer la valeur du point d'indice et instaurer une rémunération individualisée à la performance, au mérite avec des critères salariaux ouvert au clientélisme.

**4°) Mise en place d'un plan social dans la Fonction Publique** pour accompagner les 120000 suppressions d'emplois et l'abandon des missions de service public.

Bien relayé par les médias, le gouvernement annonce "un plan de mobilité transitoire professionnelle" en présentant les outils pour sa mise en oeuvre :

- création d'une agence de reconversion des fonctionnaires souhaitant quitter la Fonction Publique.
- Indemnité de départ de 24 mois de "salaire" et ce, jusqu'à 2 ans du départ à la retraite.

**Pour atteindre les 50 000 suppressions d'emplois dans la FP d'Etat et 120 000 suppressions dans les 2 FP, il faudra porter atteinte au Statut Général, aux agents et aux missions de Service Public.**

A ce stade, l'indiscrétion de Darmanin prend tout son sens : "ce plan ouvrirait la possibilité aux fonctionnaires sur le départ de « **toucher le chômage, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici** ».

Rappelons que la Loi sur la Mobilité du 03/08/2009 instaure la mise en disponibilité d'office pour un fonctionnaire refusant 3 offres d'emploi.

**Le gouvernement prépare un vaste plan de démantèlement de la Fonction Publique et veut mettre en place un plan de licenciement sous couvert "d'un plan de mobilité transitoire professionnelle".**

Le discours du gouvernement est ambivalent, Dussopt a tenté de temporiser en disant que l'agence interviendra "à la demande de l'agent" pour faciliter les "mobilités interministérielles et inter-fonctions publiques" (Elle ferait dans ce cas, double emploi avec la Bourse Interministérielle de l'emploi public créée en 2001). Mais il reconnaît aussi qu'elle s'inspirera du savoir faire de Défense Mobilité, organisme de la Défense qui aide "notamment à la reconversion vers le secteur privé" pour les personnels de l'Armée et de la gendarmerie.

Darmanin prévoit également le développement de la polyvalence des agents dans les grands réseaux de service public avec l'enrichissement de l'offre de services disponibles dans les Maisons de Service Au Public. Cette offre pourra même être itinérante. Dans ces nouveaux services de proximité, des agents aux compétences élargies capables d'accompagner les usagers dans la plupart de leurs démarches administratives et l'accès au numérique seront affectés. La suppression du numéraire à la DGFiP qui serait confié à des partenaires privés (la poste ou les buralistes).

**Le gouvernement veut avancer vite car il annonce un projet de loi relatif à la Fonction Publique pour le premier semestre 2019.**

**Face à ce projet de dynamitage de la Fonction Publique, Il est donc urgent de se mobiliser !**

**COMMENT DETRUIRE UN SERVICE PUBLIC ?**

**COMMENCEZ PAR BAISSER SON FINANCEMENT. IL NE FONCTIONNERA PLUS. LES GENS S'ENERVERONT, ILS VOUDONT AUTRE CHOSE. C'EST LA TECHNIQUE DE BASE POUR PRIVATISER UN SERVICE PUBLIC ! (NOAM CHOMSKY)**

**CELA NE VOUS RAPPELLE RIEN TOUT CELA ...?**

## Et pendant ce temps à la DGFIP....

Dès le mois d'Août 2018, la CGT Finances Publiques avait alerté sur l'avancement d'un projet de restructurations d'ampleur de notre administration, élaboré dans la plus grande confidentialité dans le prolongement des recommandations du comité CAP 2022 reposant sur 3 axes : resserrement du réseau, géographie revisitée et optimisation domaniale avec suppression des 2/3 des trésoreries, disparition ou regroupement des 3/4 des SIP, SIE, PCR, PCE, SPF, fusions de directions...

Certains ont tenté de mettre en doute la véracité de nos informations, nous crierions « au loup » !

Une lettre du ministre aux préfets de région le 08 octobre 2018 confirme qu'il a désigné 7 départements pilotes (dont le 59 et le 62, comme nous l'avions annoncé) "pour réfléchir et proposer une nouvelle cartographie de leurs implantations".

Ne dit on pas : Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup ?

Pourquoi la DGFIP joue t elle double jeu ? Pourquoi notre DRFIP ne peut il rien divulguer ?

La réponse est simple : le PAS.

Pas de vagues...

La sérénité affichée par le gouvernement ne serait elle qu'un miroir aux alouettes ?

## 2139 suppressions d'emplois à la DGFIP mais le DGFIP en demande toujours plus aux agents !

Lors de l'audience du 24 octobre 2018 des 4 secrétaires généraux des OS représentatives avec le DGFIP, ce dernier a annoncé la suspension des prises de congés, même si ceux ci ont été déposés dans les délais et validés par les directeurs. Les collègues visés seraient ceux des Services de Publicité Foncière et Enregistrement pour la période de fin d'année et les collègues des services téléphoniques à partir du 02 janvier 2019 et jusqu'à nouvel ordre car ils sont en première ligne pour le PAS.

Le DGFIP va-t-il s'arrêter là où va-t-il étendre ce refus aux collègues des SIP, SIE et trésoreries mixtes pour faire face à l'afflux des usagers sur le Prélèvement à la Source ?

Pourquoi cette fébrilité du DG à la mise en place du PAS ?

### Désaveu sanglant !

Lors du CTL du 03 juillet, le DRFIP nous annonçait le report de la fermeture de la trésorerie de Pont à Marcq suite aux discussions menées avec les élus compte tenu des futurs transferts de compétence au sein de la communauté de communes.

Mais le Ministre en a décidé autrement ! Suppression de la trésorerie de Pont à Marcq et de Fournes en Weppe, il valide le transfert des missions hospitalières et annonce le maintien des trésoreries de Quesnoy sur Deule et Steenwoorde. Nous nous félicitons bien entendu du maintien de ces 2 trésoreries mais le ministre n'ayant donné aucune raison à sa décision, nos interrogations subsistent sur sa motivation... et pourquoi supprimer Pont à Marcq et forcer les agents et les usagers à se rendre à Templeuve ???

### Vote électronique aux élections professionnelles

Pourquoi la DGFIP a imposé le vote électronique aux élections professionnelles ?

Nous sommes passés du vote à l'urne généralisé au vote à l'urne puis au vote par correspondance sur les petits sites et malgré cela la participation a toujours été importante : 85 à 88 %. Il y a 4 ans, l'Education Nationale avait mis en place le vote électronique : la participation a été désastreuse (aux environs de 30 %).

De plus, le système mis en place est très complexe !

- **A partir du 29 octobre 2018**, vous recevez un courriel d'authentification personnalisé sur votre adresse professionnelle. Pour vous authentifier vous devez compléter les 3 croix en rouge des chiffres manquants de votre Numéro d'Inscription au Répertoire (sur votre carte vitale). Recopier ces 3 chiffres dans votre code d'authentification et choisissez un mot de passe.

- **2ème phase du 29 novembre au 06 décembre 2018 : le vote.**

Retourner sur le site. Pour la majorité des agents, 5 votes sont à réaliser (4 votes pour les agents non représentés en CAPL et les contractuels) : **CTM** (Comité Technique Ministériel), le **CTR** (Comité Technique de Réseau), la **CAPN** (Commission Administrative Nationale) **ou la CCP** (Commission Consultative Paritaire pour les agents Berkani et contractuels), et au plan local le vote pour le **CTL** et la **CAPL**.

Votre vote est bien sûr anonyme. Nous vous conseillons de vous identifier dès le 29 octobre et de voter dès le 29 novembre. (au cas où des bugs interviendraient...)

**Une baisse de participation serait évidemment récupérée par le gouvernement comme un désaveu des agents envers leurs Organisations Syndicales.**

**Donc, un petit clic pour une grande claque à la DG !**

**POUR TOUS LES SCRUTINS : POUR DES REPRESENTANTS CGT LOCAUX ET NATIONAUX**  
**JE VOTE CGT C'EST PLUS SÛR, PLUS SIMPLE, PLUS EFFICACE**

## Se souvenir en s'amusant

A La recherche des mots disparus à la DGFIP...

U E P A N O U I R P Z J D R X  
Q J S E R V I C E E B Y S R Ç  
V W I I S J M Y D R O X N N N  
P R O M O T I O N I F E O E F  
C D S O L C P B O A R U I M Q  
L K V N I J U P I T C G T S H  
E X F O D F B Z T N A O A I U  
C F M G A M L C A O X L T M M  
A N V R R Q I V T L V A N I A  
C X L E I U C X U O L I E T N  
I Ç C U T B V X M V D D M P I  
F J T N E M E G A N A M G O T  
F I H Y U Q H A P T I T U D E  
E V I T C E R I D X C B A A S  
A E O R X M I H T C E P S E R

(?) EPANOUI

(?) OPTIMISME

(?) SERVICE

(?) SOLIDARITE

(?) MANAGEMENT

(?) AUGMENTATION

(?) PROMOTION

(?) APTITUDE

(?) MUTATION

(?) DIALOGUE

(?) PUBLIC

(?) RESPECT

(?) ERGONOMIE

(?) HUMANITE

(?) VOLONTAIRE

(?) DIRECTIVE

(?) EFFICACE

## A lire

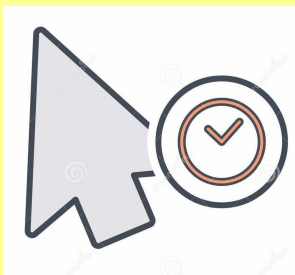
Une enquête sur l'oligarchie de la haute fonction publique française qui, selon l'auteur, a fait une OPA sur la vie des affaires grâce aux privatisations, et sur le pouvoir politique, parvenant même à pousser l'un des siens jusqu'au sommet de l'État. Rappelant les combats conduits depuis deux siècles, le plus souvent perdus, pour que la République dispose d'élites publiques adhérant à ses valeurs, l'essai se prononce pour une suppression de l'École nationale d'administration et de l'Inspection générale des finances. Avant même que le livre ne paraisse, l'auteur a été entendu sur ces questions le 17 mai 2018 par la commission d'enquête du Sénat sur les mutations de la haute fonction publique.

LAURENT MAUDUIT

## LA CASTE

Enquête sur cette haute fonction publique  
qui a pris le pouvoir

LA DÉCOUVERTE



**UN CLIC POUR LA CGT.**  
**UNE CLAQUE POUR LA DGFIP**

